

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131107-2013_B475-DE
Date de télétransmission : 15/11/2013
Date de réception préfecture : 15/11/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2013_B475

OBJET : Commerce et artisanat - Convention partenariale entre la Communauté du Pays d'Aix et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence - Programme d'actions 2013

Le 7 novembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-louis - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane

Excusé(s) :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren

Madame Catherine RIVET-JOLIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 NOVEMBRE 2013

Rapporteur : Jean-Christophe GROSSI

Thématique : Développement Economique et emploi – Commerce et Artisanat

**Objet : Convention partenariale entre la Communauté du Pays d'Aix et la
Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence – Programme
d'actions 2013
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé d'entériner la quatrième convention d'objectifs entre la CCIMP et la CPA pour l'exercice 2013.
Une participation financière de 27 574 € est demandée à la CPA pour la réalisation des actions. La somme de 13 574 € ayant été versée directement au Centre des Congrès d'Aix en Provence, le solde incombant à la CPA s'élève désormais à 14 000 €. Cette contribution sera attribuée sur présentation d'un bilan final des dites actions.

Exposé des motifs :

Une convention de partenariat entre la CPA et la CCIMP a été signée le 5 novembre 2009 pour une durée de 5 ans. Cette convention repose sur deux grands axes d'interventions que sont :

1. Le développement économique et la stratégie du territoire,
2. L'appui aux entreprises.

De ces grands axes stratégiques découlent des actions menées par la CCIMP et qui sont répertoriées dans une convention d'objectifs établie chaque année.

La première convention d'objectifs a essentiellement mis l'accent sur la mise en place sur le territoire de la démarche « Esprit Clients » et pour laquelle la CPA avait accordé une participation financière.

En 2011, la deuxième convention d'objectifs avait soutenu la démarche Esprit Client. La CPA avait, également, participé financièrement à deux autres actions sur les PME et TPE (Achat Business Meeting 2011 et Club de la croisière).

En 2012, la troisième convention d'objectifs avait poursuivi la réflexion sur la stratégie d'aménagement du territoire de la CPA (notamment au PLU des communes, sur le PADD, le DAC et le DOE). La CCIMP avait participé au groupe de travail « Cité des énergies » relatif à la création de plates-formes technologiques consacrées aux nouvelles technologies de l'énergie à Cadarache. Elle concernait également l'appui aux entreprises dans leurs démarches de création, formation, développement et cession/reprise, ainsi qu'un volet emploi sur le territoire pour accompagner les seniors dans leur retour à la vie active.

Cette année, la convention d'objectifs 2013, annexée au présent rapport, se veut plus ambitieuse que les années précédentes.

Conformément au partenariat, la participation de la CCIMP sur le premier axe « Appui au territoire » comprendra :

- La réflexion sur la stratégie d'aménagement du territoire de la CPA,
- L'étude Vamp/Couperigne,
- Une convention tripartite avec l'Aupa.

Les projets dans le cadre de « l'Appui aux entreprises » répondent aux motivations inscrites dans la convention quinquennale qui sont :

- Le rapprochement PME – Donneurs d'ordre,
- L'accompagnement des TPE dans leur stratégie de développement,
- L'accompagnement des cédants à la transmission de leur entreprise,
- L'accompagnement de la Cité des énergies,
- L'accompagnement des PME des communes de Cabriès, Vitrolles et Les Pennes Mirabeau dans la réduction des pollutions toxiques,
- Le suivi de la charte du Développement Durable du Pays d'Aix.

L'ensemble des actions est récapitulé dans le tableau annexé au présent rapport.

La convention d'objectifs 2013 s'achèvera en décembre 2013. Elle nécessite une participation financière de la CPA à hauteur de 27 574 € pour la réalisation des

actions. La somme de 13 574 € ayant été versée directement au Centre des Congrès d'Aix-en-Provence, le solde incombant à la CPA s'élève désormais à 14 000 €. Cette contribution sera attribuée sur présentation d'un bilan final des dites actions.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées, d'un montant n'excédant pas 150 000 €;

VU la délibération n° 2009_B377 du 23 octobre 2009 sur la convention cadre de partenariat entre la CCIMP et la CPA ;

VU l'avis de la Commission Economie du 8 octobre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention annuelle d'objectifs 2013 à conclure entre la CPA et la CCIMP ci-annexée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous les documents d'application en lien avec cette convention ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 3F, 94-65737 à hauteur de 14 000 €.

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
AVRIL – DECEMBRE 2013

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés:

La Communauté du Pays d'Aix

(Ci-après dénommée CPA),

Domiciliée CS 40868 13626 Aix-en-Provence,

Représentée par son Président **Maryse JOISSAINS MASINI**,

Et

La Chambre de Commerce et d'Industrie

Marseille Provence (ci-après dénommée CCIMP)

Domiciliée Palais de la Bourse, La Canebière, 13001 Marseille

Représentée par son Vice-président **Louis ALOCCIO**

D'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention cadre signée le 05 novembre 2009,

VU la délibération du Bureau Communautaire n°.....du 7 novembre 2013 entérinant ce modèle de convention d'objectifs,

Il est convenu ce qui suit :

INTRODUCTION

Le 5 novembre 2009 les parties ont signé une convention de partenariat quinquennale autour de deux grands axes :

- L'appui au territoire,
- L'appui aux entreprises.

Aux termes de la convention, il est prévu que des conventions d'objectifs définissent annuellement de façon précise les actions engagées et les moyens à mettre en œuvre par chacune des parties.

CONTENU DE LA PRESENTE CONVENTION

ARTICLE 1 : PROGRAMME D' ACTIONS MIS EN ŒUVRE CONJOINTEMENT

A. LES PROJETS DANS LE CADRE DE L' APPUI AU TERRITOIRE

Pour le programme de l'année 2013 et conformément au partenariat, la participation de la CCIMP, sur le premier axe « Appui au territoire », comprendra :

- la réflexion sur la stratégie d'aménagement du territoire de la CPA,
- l'étude Vamp/Couperigne
- une convention tripartite avec l'Aupa

1. La réflexion à la stratégie d'aménagement du territoire de la CPA

Les documents d'urbanisme :

La CCI Marseille Provence a communiqué une première contribution au SCOT de la CPA à l'été 2010. Le chantier du Scot a ensuite connu un temps d'arrêt avant de reprendre en 2012.

La CCIMP poursuit aujourd'hui ses échanges avec la CPA dans le cadre notamment des réunions de Personnes Publiques Associées qui ont vu se finaliser le diagnostic du Scot.

Elle contribuera également en 2013 au Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), puis au Document d'orientations et d'objectifs (DOO) et enfin à la version finalisée du Document d'aménagement commercial (DAC).

Concernant le DAC, la CCIMP en a coproduit le diagnostic en lien avec l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix - Durance. A partir des données mises à disposition par ses soins, la CCIMP a participé à la

réalisation d'études afin d'alimenter la réflexion sur la stratégie de développement et de contribuer à la stabilisation du commerce.

Le travail partenarial se poursuit jusqu'à la finalisation du DAC envisagée avant fin 2013.

2. L'étude Vamp / Couperigne

La CCI Marseille Provence et l'aéroport Marseille Provence sont au Comité de pilotage de cette étude sur l'élaboration d'une vision à dix ans de la zone intégrant la gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence, et des zones d'activités de Couperigne et des Estroublans.

Elle se propose d'accompagner ensuite la mise en œuvre opérationnelle des recommandations de cette étude, en particulier sur la dimension économique.

3. Une convention avec l'Aupa

L'ensemble des collaborations ci-dessus sera renforcé par un travail plus en amont avec l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix, qui permettra de mieux partager encore nos points de vue.

Un avenant tripartite co-signé par la CCIMP, l'Aupa et la CPA, précisera le cadre de la contribution de la CCI Marseille Provence en matière d'information économique, qu'il s'agisse :

- des deux outils/supports déjà réalisés par la CPA et l'Aupa en partenariat avec la CCIMP et qui seront reconduits en 2013 : Regards Croisés, revue économique semestrielle du Pays d'Aix ; ID 20, l'Observatoire des dynamiques territoriales du Pays d'Aix (*), pour lequel la CCIMP devra fournir des indicateurs liés à la création d'entreprise et au commerce. Le lancement de cet observatoire est prévu avant l'été.

- de toute autre production partenariale d'information économique ou d'études, notamment celles qui pourraient être initiées autour de la problématique de développement économique du territoire et de la construction métropolitaine.

ID 20 l'Observatoire des dynamiques territoriales du Pays d'Aix, réunit dans une convention multi partenariale tous les acteurs locaux faisant de l'observation socio-économique (Chambres consulaires : CCIMP, CMA 13, CPA, PAD, AUPA, Académie d'Aix Marseille, Office de Tourisme d'Aix, et la Ville d'Aix-en-Provence).

B. LES PROJETS DANS LE CADRE DE « L'APPUI AUX ENTREPRISES »

Dans le cadre de cette première année, les projets retenus répondent aux motivations inscrites dans la convention quinquennale qui sont :

- Le rapprochement PME – Donneurs d'ordre,
- L'accompagnement des TPE dans leur stratégie de développement,
- L'accompagnement des cédants à la transmission de leur entreprise,
- L'accompagnement de la Cité des énergies
- l'accompagnement des PME des communes de Cabriès, Vitrolles et Les Pennes Mirabeau dans la réduction des pollutions toxiques.
- Le suivi de la charte environnementale du Pays d'Aix

1. Le rapprochement PME -Donneurs d'ordre

Depuis 2009, la CPA est partenaire de la manifestation « Achats Business Meeting » convention d'affaires entre PME et grands donneurs d'ordre régionaux, dans le domaine des achats généraux, conçue et déployée par la CCIMP.

La 6ème édition de cette convention s'est déroulée le jeudi 30 mai 2013, au Centre de Congrès d'Aix-en-Provence. Quelques 120 Tpe/PMe du territoire y ont rencontré une quarantaine de Donneurs d'ordre dans les 4 domaines principaux d'achats hors production : Bâtiment (études, travaux de bâtiment, travaux publics), Fournitures, Services, Prestations Intellectuelles. Plus de 700 rendez-vous d'affaires individualisés et qualifiés ont été organisés lors de cette journée. En complément de ces rendez-vous d'affaires, ont été proposées aux participants PME une conférence sur le thème des « Alliances commerciales interentreprises », la participation à des ateliers pré et post convention pour préparer leur participation et optimiser leurs contacts commerciaux et pour assurer le suivi et transformer les contacts initiés.

Pour l'édition 2013, la CPA a renouvelé son partenariat à cet événement par la mise à disposition gracieuse du centre de congrès pour une journée, la prise en charge de l'agencement de l'espace d'exposition, soit une prise en charge directe de dépenses évaluée à 13 574 € TTC.

La CCIMP a valorisé son partenariat avec la CPA par l'apposition du logo sur tous les supports de commercialisation et de communication réalisés dans le cadre de cette opération, par la présentation de la CPA dans le catalogue de l'évènement « rubrique partenaires », la citation du partenaire dans le dossier de presse, la prise de parole d'un représentant du partenaire lors du temps d'inauguration de la manifestation.

La CCIMP établira un bilan final de l'opération qui sera remis à la CPA au plus tard en septembre 2013.

2. L'accompagnement des TPE dans leur stratégie de développement

En 2012, La CPA a souhaité accompagner le développement des TPE de son territoire et les aider à réfléchir et structurer leur stratégie de développement. Cette préoccupation est renforcée par la situation économique actuellement complexe et le contexte d'incertitudes fort auxquelles sont confrontées les entreprises.

Pour répondre à cette préoccupation de la CPA, la CCIMP a conçu un programme d'accompagnement sur mesure « Parcours stratégie de développement » avec 3 objectifs :

- développer les compétences des patrons de Tpe en matière de stratégie afin de dynamiser et de sécuriser le développement de leur entreprise,
- les accompagner dans la définition d'une stratégie ambitieuse basée sur leur organisation et leur environnement,
- leur permettre d'acquérir des méthodes et outils pour préparer, élaborer et aider à la mise en œuvre d'un plan d'actions et de piloter leur performance commerciale.

Dédié à 10 Tpe du Pays d'Aix, ce programme permet à chaque participant de bénéficier de 38,5 heures d'accompagnement (24,5 heures en collectif et 14 heures de suivi individualisé).

Dans le cadre de la convention d'objectif 2012, les 2 parties se sont mises d'accord pour co-financer les coûts de réalisation de ce programme évalués à 60 K€; la contribution financière de la CPA s'établissant à 28K€.

La période de mise en œuvre opérationnelle de ce programme s'étalant sur une durée globale de 12 mois répartis sur 2012 et 2013, la CPA s'est engagée sur un premier engagement financier à hauteur de 14 K€ dans le cadre de la convention d'objectif 2012.

Au regard du bon niveau de mise en œuvre de ce programme (Démarche commerciale de recrutement des Tpe réalisée sur période sept 12/fév.13 ayant abouti au recrutement de 10 Tpe, lancement opérationnel des modules d'accompagnement intervenu le 8 mars 2013 – Cf. bilan intermédiaire détaillé joint en annexe), la CPA s'engage à verser, en 2013, le solde de sa contribution à ce programme, soit 14 K€, sur présentation du bilan final transmis à la CPA avant fin 2013.

3 L'accompagnement des cédants à la transmission de leur entreprise

Dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs CPA/CCIMP 2012, la CPA s'est engagée à soutenir la mise en œuvre d'un programme d'actions dédiés aux chefs d'entreprises du Pays d'Aix en situation de Transmission (*Pour rappel, plus de 2 360 dirigeants de Tpe/Pme du territoire d'Aix identifiés au RSC comme ayant plus de 55 ans et donc en situation potentielle de transmission de leur entreprises sous 10 ans. Ces 2360 Tpe/Pme représentent 12 700 emplois*).

Ce programme d'actions, tel que validé par les parties, s'articulait autour des axes et objectifs suivants :

- Identification et qualification des projets de cession de 200 chefs d'entreprise du pays d'Aix en situation potentielle de transmission
- Accompagnement personnalisé de 20 cédants avérés dans leurs démarches préparatoires de cession (dont 10 élaborations de dossiers de cession permettant de valoriser l'ensemble des actifs et atouts de l'entreprise auprès de repreneurs)
- Mise en relation de 15 cédants en processus de vente avec 60 repreneurs potentiels via l'organisation d'une rencontre d'affaires

La CPA a validé l'octroi d'une contribution financière de 28 K€ dans le cadre de la convention d'objectifs CCIMP/CPA 2012.

Le déploiement opérationnel de ce programme s'étalant sur la période septembre 2012/Juin 2013, les 2/3 des actions prévues dans ce programme ont été réalisés à fin 2012 : Un bilan d'activités intermédiaire a d'ailleurs été remis au partenaire CPA (cf. annexe). Afin d'atteindre les objectifs fixés, tels que définis dans la convention 2012, la CCIMP finalisera sur 2013 les dernières actions à réaliser, notamment les accompagnements personnalisés de cédants.

Un bilan final de ce programme sera transmis à la CPA au plus tard fin septembre 2013.

En 2013, et dans le cadre de cette nouvelle convention annuelle d'objectifs, la CPA n'a pas souhaité se réengager dans le soutien à la mise en œuvre de nouvelles actions « transmission reprise » dédiées aux cédants de son territoire. La CCIMP continuera néanmoins d'assurer le suivi et l'accompagnement des cédants mobilisés dans le cadre du programme d'actions 2012.

4. L'accompagnement de la Cité des énergies

Les échanges avec la CPA ont permis la mobilisation de la CCIMP sur ce projet porteur de l'avenir économique du Nord du territoire : la création de plates-formes technologiques consacrées aux Nouvelles Technologies de l'Énergie (NTE) à Cadarache afin de regrouper sur un même site : formation, recherche et industries dans le cadre du nouveau technopôle.

Des réunions avec le CEA, le Pôle Capénergies, la CPA ont conduit à organiser différentes rencontres de sensibilisation au déploiement du projet. Ces rencontres ont réuni en moyenne une centaine d'entreprises.

- le 12 décembre 2012 à l'Ensosp, à Aix-en-Provence, les 1ères rencontres de la Cité des énergies qui ont contribué à faire connaître la feuille de route de la Cité en vue de favoriser les partenariats et d'améliorer la compétitivité des entreprises.
- Le 31 janvier 2013 à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines à Gardanne sur IMC-A (Instrumentation, Mesure, Caractérisation et leurs applications).

5. La convention cadre sur les déchets toxiques

En juin 2011, une convention a été passée entre l'Agence de l'Eau RMC, les communes de Cabriès, Vitrolles et les Pennes Mirabeau, la CPA, le Syndicat Intercommunal de La Cadière, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc et la CCIMP. Cette convention a matérialisé la volonté de ces acteurs locaux du territoire de mener une réflexion globale à l'échelle des bassins versants de l'Arc et de La Cadière. Elle visait à mettre en place un programme d'action visant à réduire les pollutions toxiques dispersées (déchets et effluents) dans le périmètre des trois communes concernées.

La CCIMP a largement contribué à identifier et mobiliser les entreprises sur ce sujet. Elle a ainsi réalisé de nombreuses enquêtes ainsi que des diagnostics auprès de plus de 200 PME/PMI du périmètre défini sur les rejets d'eaux usées liés aux activités industrielles.

Une nouvelle convention cadre va être signée à la fin du semestre avec l'Agence de l'Eau par la CCIMP, les collectivités déjà citées, la CPA, le Gipreb, les Associations de propriétaires et de commerçants de Plan de Campagne, les 2 syndicats de rivière (Cadière et Arc). Le périmètre concerné : Vitrolles, Cabriès et les Pennes Mirabeau pour Plan de Campagne. Ce sera une opération prévue sur une période de 3 ans, qui traitera du suivi des prés diagnostics auprès de 250 entreprises du territoire concernant le traitement des pollutions diffuses.

6. Le suivi de la Charte Environnementale du Pays d'Aix

La CCIMP participe régulièrement aux réunions et contribue au développement de la Charte Environnementale du Pays d'Aix.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS RECIPROQUES

La CPA et la CCIMP s'engagent à mettre en commun leurs compétences et leur capacité d'animation pour la réalisation des actions s'inscrivant dans l'article I.

A ce propos, des rencontres périodiques seront organisées

Les partenaires s'engagent par ailleurs à mener de manière concertée toute opération de communication sur la réalisation d'actions relevant du présent partenariat comme sur le partenariat lui-même.

ARTICLE 3 : MODALITES FINANCIERES

Pour toute dépense relative au programme d'actions précité à l'article I, la participation financière de la CPA a été évaluée à 27 574 €. La somme de 13 574 € ayant été versée directement au Centre des Congrès d'Aix en Provence, le solde incombant à la CPA s'élève désormais à 14 000 €. Cette contribution sera attribuée sur la base de justificatifs relatifs à la réalisation des objectifs des dites actions.

ARTICLE 4 : DUREE DE L'AVENANT DE LA CONVENTION ET RESILIATION

Le présent avenant est conclu pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 décembre 2013.

Le présent avenant pourra être résilié à tout moment de part et d'autre par lettre recommandée avec accusé de réception avec un délai de préavis de 3 mois.

ARTICLE 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'AVENANT A LA CONVENTION

Un bilan annuel sera systématiquement produit pour chacune des actions réalisées.

Conformément à la convention cadre, un comité de pilotage ainsi qu'un comité technique sera constitué afin d'assurer le suivi des actions.

Fait à Aix en Provence, en deux exemplaires originaux,

Le

En vertu de la délibération n° 2013_.....
du Bureau Communautaire du 7 novembre 2013

Pour la CPA,
Madame Maryse JOISSAINS MASINI
Le Président de la CPA

Pour la CCIMP
Monsieur Louis ALOCCIO
Vice Président de la CCIMP

Convention d'objectifs 2013 CCIMP/CPA - Projets

Projets CCI MP	Contributions CCIMP	
	Opérationnelle	Contribution Financière CPA
1. Appui au territoire		
Réflexion à la stratégie d'aménagement du territoire de la CPA	Les documents d'urbanisme : en tant que PPA approfondissement des positions des contributions pour le Scot, le PADD, le DOO et le DAC	
Etude Vamp / Couperigne	Participation de la CCIMP et l'aéroport Marseille Provence au Copil sur l'élaboration d'une vision à 10 ans.	
Convention avec l'Aupa	Contribution en matière d'information économique pour « Regards Croisés » et ID 20 et autres études autour du développement économique	
2. Appui aux entreprises et au commerce		
Rapprochement PME – Donneurs d'ordre	Achat Business Meeting 2013 au Centre de Congrès d'Aix (partenariat opérationnel)	13 574,60 €
Accompagnement des TPE dans leur stratégie de développement	Programme d'accompagnement de 10 TPE du Pays d'Aix.	14 000 €
Accompagnement des cédants à la transmission de leur entreprise	Poursuite en 2013 du programme d'accompagnement, initié en 2012, pour une promotion de cédants et repreneurs du Pays d'Aix.	
Accompagnement de la cité des énergies	Contribution à l'animation du réseau régional PME/PMI par l'organisation de manifestations dédiées aux PME/PMI	
Convention sur la réduction des pollutions toxiques des bassins versants de l'Arc et de La Cadière.	Accompagnement de 200 PME/PMI du périmètre défini des communes de Cabriès, Les Pennes Mirabeau et Vitrolles: de nombreuses enquêtes, diagnostics sur les rejets d'eaux usées liés aux activités industrielles et recommandations.	
Charte environnementale du Pays d'Aix	Soutien aux services concernés de la CPA sur le choix des indicateurs liés au développement économique, la mesure des objectifs atteints dans la charte.	

OBJET : Commerce et artisanat - Convention partenariale entre la Communauté du Pays d'Aix et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence - Programme d'actions 2013

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



14 NOV. 2013